



## PROCOLE SANITAIRE – SEPTEMBRE 2020

**Ce protocole est applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

Le présent protocole est élaboré en prenant en compte le [protocole sanitaire mis à jour](#) par le ministère de l'Éducation Nationale le 26 août 2020.

### SOMMAIRE :

1→ RÔLE DES PARENTS EN AMONT DE LA VENUE DES ENFANTS

2→ RÔLE DES PARENTS QUAND ILS EMMÈNENT ou VIENNENT RECHERCHER LEUR(S) ENFANT(S) À L'ÉCOLE

3→ PROCOLE SANITAIRE DANS LA CLASSE ET DANS L'ÉCOLE

### 1→ RÔLE DES PARENTS EN AMONT DE LA VENUE DES ENFANTS

#### 3 principes : expliquer les modalités / contrôler la température / passage aux toilettes

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.



Les parents **expliquent** précisément avant la rentrée à l'école les conditions de reprise et les attendus en matière de gestes barrière. Visuels disponibles en page 3 de ce document.

Les parents doivent faire en sorte **que leur enfant soit passé aux toilettes le matin** afin de libérer l'accès des sanitaires de l'établissement au moment de la rentrée à l'école.

## 2→ RÔLE DES PARENTS QUAND ILS EMMÈNENT ou VIENNENT RECHERCHER LEUR(S) ENFANT(S) À L'ÉCOLE

### 2 principes : respect des gestes barrière / ne pas pénétrer dans l'école

#### Arrivée à l'école : (de 8h20 à 8h30 et de 13h35 à 13h45)

- distanciation physique à l'accueil. Pas de rassemblement dense de personnes devant l'école.
- ne pas entrer dans l'établissement, ne pas accompagner votre enfant dans la classe, sauf pour les parents d'élèves de Petite et Moyenne Section de maternelle.
- ne pas toucher les surfaces de contact (poignées de portail, de porte)

#### Sortie de l'école : (à 12h00 et à 16h30)

- Les élèves sont remis à leurs parents qui les attendent dans le respect des gestes barrière.
- Les attroupement sont interdits à la sortie de l'école afin de libérer rapidement l'ensemble des élèves.

## 3→ PROTOCOLE SANITAIRE DANS LA CLASSE ET DANS L'ÉCOLE

### Arrivée à l'école

- Les élèves de PS et MS de maternelle se rendent dans leur classe en compagnie d'un parent (ou d'un autre adulte responsable). Cet accompagnateur adulte porte obligatoirement un masque et doit procéder à une désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à son entrée dans l'école.
- Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 entrent seuls sur la cour de l'école, procèdent à un lavage soigneux des mains, puis rejoignent leur classe par la porte donnant sur la cour.

### LAVAGE DES MAINS

- Le lavage des mains sera réalisé à l'eau et au savon durant 30 secondes, a minima :
  - o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
  - o avant chaque repas ;
  - o après être allé aux toilettes et/ou être sorti en récréation ;
  - o dès l'arrivée au domicile.

### LE PORT DU MASQUE

- Le personnel sera doté de masques « grand public », de même que tout intervenant extérieur.
- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

### LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, l'organisation de la journée (arrivées, sorties, récréations) permettra de limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

## NETTOYAGE DES ESPACES

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué reste limitée.

## → INFORMATIONS DES ÉLÈVES POUR LE PROTOCOLE SANITAIRE.

Les élèves recevront une information et une formation (expérimentation) quant au protocole sanitaire mis en place. Les parents sont invités à leur présenter en amont, à l'aide des supports annexés en page 3.

## → ACCUEIL DES PARENTS DANS L'ÉCOLE.

L'accès des adultes accompagnant les élèves est limité au strict nécessaire. Il est autorisé pour les parents des nouveaux élèves et des élèves de Petite et moyenne Sections de maternelle.

Les réunions parents / enseignants sont possibles sous condition de respect des règles sanitaires : distanciation, port du masque, désinfection des mains.

